



MODALITES DE L'OPERATION HYPERMARCHES

« Bon d'achat Boucherie et Volailles (hors surgelés) du jeudi 4 au lundi 8 mai 2017 »

Offre réservée aux particuliers

Du jeudi 4 au lundi 8 mai 2017 uniquement, Carrefour vous offre 5 euros en bon d'achat par tranche de 15 euros d'achat sur les rayons Boucherie et Volailles (hors surgelés), dans l'un des hypermarchés à enseigne Carrefour situés en France métropolitaine, Corse comprise et participants à l'opération.

L'offre est également valable dans l'ensemble des Carrefour drive à enseigne Carrefour.

Pour bénéficier de cette offre :

- Du jeudi 4 au lundi 8 mai 2017 uniquement, vous devez vous rendre dans l'un des hypermarchés à enseigne Carrefour participants ou dans l'un des Carrefour drive à enseigne Carrefour, sur le site carrefourdrive.fr et effectuer un achat pour un montant minimum de 15€ (quinze euros) sur **la Boucherie et la Volailles (hors surgelés)**.

- Remise du bon d'achat :

- ✓ Pour les achats réalisés dans un hypermarché Carrefour, le bon d'achat sera calculé sur le montant total des produits éligibles avant remises exceptionnelles. Ce bon d'achat vous sera remis par l'assistante de caisse (bon d'achat imprimé en caisse).
- ✓ Pour les achats réalisés dans un Carrefour Drive à enseigne Carrefour, sur le site carrefourdrive.fr, le bon d'achat est calculé sur le montant total des produits éligibles après remises exceptionnelles. Il vous sera remis sous forme de code promotionnel le **mardi 16 mai 2017** et vous sera transmis à l'adresse électronique renseignée lors de la prise de commande.

ATTENTION :

- L'offre n'est pas cumulable. Ainsi, 2 (deux) achats effectués lors de la période de l'offre ne peuvent se cumuler entre eux (exemple : un client dépense 10€ le matin et 5€ l'après midi : aucun bon d'achat ne lui sera remis).
- L'offre est limitée à 10 (dix) tranches, soit 150 € (cent cinquante euros) d'achat, et un bon d'achat ou code promotionnel d'un montant maximum de 50€ (cinquante euros) par transaction.

Utilisation du bon d'achat / code promotionnel remis :

✓ **Bon d'achat remis en caisse :**

- Le bon d'achat est valable uniquement dans les hypermarchés à enseigne Carrefour situés en France métropolitaine, Corse comprise. **Il est valable du mardi 9 au dimanche 14 mai 2017**. En dehors de ces dates, aucun bon d'achat ne sera accepté en magasin.
- Le bon d'achat est valable pour tout achat supérieur ou égal à la valeur indiquée sur ce dernier, **hors Drive, Carburant et Services** (*Billetterie, Services Financiers & Assurances, Voyages, Téléphonie, cartes cadeaux, Parapharmacie et Bijouterie*).
- Le bon d'achat est utilisable en une seule fois. Il ne peut être cédé à titre onéreux, ni donner lieu à un remboursement, même partiel.
- Si vous demandez le remboursement du ou des produits achetés qui vous ont permis d'obtenir un bon d'achat, (en vous référant à l'engagement « le droit de changer d'avis »), le bon d'achat devra être restitué ou le montant du bon d'achat accordé pour ce ou ces produit(s) sera (seront) déduit(s) du montant à rembourser.

✓ **Code promotionnel adressé par courrier électronique :**

- Le code promotionnel sera valable du **mardi 16 au mardi 30 mai 2017** sur une prochaine commande Carrefour Drive sur le site carrefourdrive.fr. En dehors de ces dates, aucun code promotionnel ne sera accepté.
- Le code promotionnel est valable pour tout achat supérieur ou égal à la valeur indiquée sur ce dernier.
- Le code promotionnel est utilisable en une seule fois. Il ne peut être cédé à titre onéreux, ni donner lieu à un remboursement, même partiel.
- Si vous demandez le remboursement du ou des produits achetés qui vous ont permis d'obtenir un code promotionnel, le code promotionnel devra être restitué ou le montant du code promotionnel accordé pour ce ou ces produit(s) sera déduit du montant à rembourser.